
EN INDOCHINE

LE COUP DE FORCE DU 9 MARS

Dans les premiers jours de mars 1945, le directeur des services économiques me prévenait qu'à la demande expresse de la mission nipponne, il conviendrait prochainement de conclure entre celle-ci et le gouvernement général (1), un accord en bonne et due forme, sur les livraisons de riz à faire, en 1945, par l'Indochine au Japon. Il s'agissait là d'un de ces arrangements périodiques, dont le traité de commerce signé à Tokyo en 1941 faisait une obligation au gouvernement général. Une semblable demande n'avait donc rien que de très naturel. La mission insistant pour que cette signature puisse avoir lieu le 9 mars, je donnai de Dalat, le 5 mars, mon accord à cette proposition.

Je rentrai à Saïgon le 6 au soir et, dès mon arrivée au gouvernement général, j'étais informé que l'ambassadeur japonais serait heureux d'avoir un entretien personnel avec moi, après la signature de l'accord. Cette suggestion me parut elle-même normale. Ma dernière conversation officielle avec le chef de la mission nipponne remontait en effet au 24 février, lendemain de mon arrivée à Saïgon. Nous avions encore abordé ce jour-là l'épineuse question des demandes de change pour les forces japonaises, mais les dispositions de mon interlocuteur paraissant plus conciliantes, un compromis satisfaisant me semblait désormais possible, et même probable.

(1) L'amiral Decoux était, depuis près de cinq ans, Gouverneur général de l'Indochine.

Il est à noter qu'au cours de nos dernières rencontres, l'ambassadeur n'avait soulevé d'autre problème que celui des besoins financiers de l'armée nipponne ; il ne m'avait fait part d'aucune doléance sur l'attitude de l'autorité française, ni exprimé une inquiétude particulière sur la situation.

Les 2 et 7 mars, j'avais eu au gouvernement général des contacts de pure courtoisie avec les chefs de l'armée et de la marine impériales, puis avec la mission diplomatique. En me quittant, le mercredi soir 7 mars, S. E. Matsumoto fit devant moi une simple allusion à la signature de l'accord économique, toujours prévue pour le 9, et à l'entretien privé que nous devions avoir ensuite, « pour reparler, me précisa-t-il, de la question des dépenses militaires ».

Ainsi, l'atmosphère demeurait-elle normale. Nous étions cependant à moins de quarante-huit heures d'un coup de force, et les Japonais allaient, une fois de plus, montrer, dans l'exécution de leur acte abominable contre l'Indochine, la maîtrise et le machiavélisme consommés qui les caractérisent dans de semblables occasions.

LE PALAIS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL A SAIGON

Après échange de vues entre les organismes intéressés, il avait donc été décidé que les textes arrêtés en commun par les experts français et japonais seraient soumis à la signature de l'ambassadeur Matsumoto et à la mienne, le 9 mars à 18 heures au gouvernement général.

Je dois dire ici quelques mots du cadre, où allait se dérouler cette scène dramatique, qui devait avoir, et qui a encore, au moment où sont écrites ces lignes, de si lourdes conséquences pour l'exercice de la souveraineté française sur l'Indochine.

Nous sommes au palais de Saïgon, dans ce superbe immeuble du gouvernement général, conçu sous le Second Empire, et dont l'amiral de Lagrandière, après un long séjour en Cochinchine, posa la première pierre en 1868, au moment où il rentrait en France.

L'immeuble, tout entier construit en fer, briques et stuc, a grande allure, malgré les motifs surannés de son architecture post-romantique. Je l'ai sauvé, dès ma prise de fonctions, d'une modernisation malencontreuse, qui lui eût enlevé tout son carac-

tère. Et je puis dire que, grâce à moi, cet ancien palais des premiers amiraux-gouverneurs put conserver, et gardera longtemps encore, cette empreinte du passé, montrant à tous que la France a depuis quelque quatre-vingt-dix ans planté son drapeau dans ce pays.

Les proportions de l'édifice sont majestueuses, les pièces de réception vastes et aérées, d'immenses portes-fenêtres s'ouvrent de tous côtés sur le parc à la noble ordonnance, que conçurent aussi les amiraux-gouverneurs. Grâce à leur judicieuse orientation, les façades principales recueillent les moindres souffles de la mousson régnante. Il est ainsi possible au gouverneur général, lorsqu'il est de passage à Saïgon, de travailler au calme, et dans une fraîcheur relative de donner aussi des réceptions agréables.

Tout en haut du perron d'honneur, la porte d'entrée du palais donne sur un large vestibule d'apparat, où sont reçus les visiteurs de marque. Dans deux niches symétriques, de beaux bustes de Rigault de Genouilly et de Charner rappellent sans cesse à ceux qui seraient tentés de l'oublier que c'est à ces grands marins que la France doit d'avoir fait flotter nos couleurs sur la Cochinchine, avant même l'avènement de la III^e République. Quand j'ai pris mes fonctions de gouverneur général, ces deux grands ancêtres, jugés peut-être trop voyants par certains gouverneurs civils, avaient été placés en pension — ou en quarantaine — dans le musée de Saïgon. Sur mon ordre, ils regagnèrent aussitôt leur « banc de quart ». Je les considérais l'un et l'autre comme des manières de fétiches ; ils allaient cependant, en cette soirée mémorable du 9 mars 1945, voir se consommer un acte irréparable.

Dans l'aile gauche du rez-de-chaussée, s'allonge l'immense salle à manger des grandes réceptions. De l'autre côté, des bureaux se succèdent, dont le plus important est bien entendu celui du gouverneur général.

C'est dans cette pièce, que j'ai fait moderniser — car elle était elle-même fort délabrée — que je passe chaque jour dix heures de bureau, lorsque je suis dans le Sud, alternant les audiences avec le volumineux courrier quotidien. Dans la pièce, une vieille horloge à balancier remontant manifestement au temps de la conquête, atteste la survivance du lointain et héroïque passé...

Souvent, au cours de ma besogne journalière, il m'arrive de m'interrompre un instant, pour réfléchir aux mille problèmes qui assaillent mon esprit. Alors, mes yeux se reposent sur la pelouse vert tendre qui fait face à l'entrée principale. Tout au milieu, j'ai fait, comme à Hanoï, dresser un imposant mât de pavillon où flottent nos couleurs. Cette vue me soutient et m'exalte. Sous mon gouvernement général, le pavillon de la France flotte ainsi librement, depuis cinquante-six mois, d'un bout à l'autre de l'Indochine. En sera-t-il ainsi jusqu'au terme du conflit du Pacifique ? C'est là mon grand espoir, mon unique pensée. Hélas ! je commence à en douter...

SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LE RIZ

Le 9 mars au soir, l'ambassadeur Matsumoto et ses collaborateurs arrivaient, comme il était convenu, au Palais du Gouvernement général, avec quelque retard cependant. La préparation des documents et la signature de l'accord sur le riz exigent en outre un certain délai. A 18 h. 30 environ, je peux enfin accorder au chef de la mission diplomatique nipponne l'audience qu'il a sollicitée de moi, et notre entretien commence aussitôt sans le moindre témoin.

L'ambassadeur me parle tout d'abord de la situation en Europe, qui lui paraît des plus graves. Je reconnais sans peine devant lui que les opérations sont entrées, sur ce théâtre, dans une phase décisive. J'ajoute qu'à mon avis, l'Allemagne peut être amenée, d'un moment à l'autre, à cesser la lutte.

M. Matsumoto me paraît préoccupé et quelque peu nerveux, chose rare chez un Asiatique. Il me fait part de réflexions fugitives ne s'enchaînant pas entre elles de façon logique et qui, pour tout dire, me paraissent quelque peu incohérentes.

— Est-ce que vous êtes en relations avec le gouvernement français ? me demande-t-il enfin à brûle pourpoint.

Je réponds à l'ambassadeur par la négative. Je lui rappelle à cette occasion la nature des pouvoirs qui m'ont été conférés par le précédent gouvernement métropolitain :

— C'est en vertu de cette délégation de pouvoirs que j'exerce, dans des conditions que j'estime satisfaisantes, mes fonctions de gouverneur général, en m'appuyant sur les avis et les recommandations du Conseil de l'Indochine.

— Mon gouvernement s'inquiète aussi, reprend alors l'ambassadeur, de certaines déclarations du général de Gaulle concernant l'Indochine.

Et comme je demande à ce sujet des éclaircissements à mon interlocuteur, celui-ci me donne les précisions suivantes :

— Le général de Gaulle a récemment exprimé l'espoir de voir bientôt l'Indochine reprendre sa place dans la communauté française.

Je fais remarquer au diplomate nippon qu'une telle déclaration n'a rien que de très naturel.

— Le chef du gouvernement provisoire, poursuit alors l'ambassadeur, a d'autre part annoncé dans une récente déclaration que la France avait l'intention d'accorder aux populations d'Indochine un statut plus libéral.

Je démontre sans peine à M. Matsumoto que cette promesse, qui cadre d'ailleurs exactement avec la politique que j'ai toujours suivie dans la Fédération, est conforme à l'évolution normale des choses.

REMISE DE L'ULTIMATUM

L'ambassadeur me paraît quelque peu gêné ; il cherche en réalité à gagner du temps. Il surveille l'heure avec une visible attention, et comme nous approchons de 19 heures, mon interlocuteur se déboutonne enfin :

— La guerre dans « la Grande Asie Orientale », me confie-t-il, vient d'entrer elle-même dans une phase décisive et extrêmement grave, qui préoccupe au plus haut point le gouvernement de Tokyo. Un débarquement américain peut se produire d'un moment à l'autre sur les côtes d'Indochine. Aussi devient-il indispensable d'accentuer la collaboration entre le gouvernement général et le Japon.

Il est 19 heures : M. Matsumoto démasque alors ses batteries.

— Il a reçu, me déclare-t-il, des instructions formelles et précises de son gouvernement. Celui-ci estime nécessaire de renforcer d'urgence les accords de défense commune.

Je réponds aussitôt au diplomate japonais qu'il ne doit pas compter sur moi pour entrer dans une telle voie. Je lui fais valoir que les accords en question existent depuis près de quatre ans, sans qu'ils aient eu à jouer et sans que les deux commandements

intéressés aient jugé nécessaire d'arrêter en commun les modalités d'application des accords en question. J'ajoute qu'au point où en est le conflit du Pacifique, ces textes doivent, à mon avis, demeurer tels qu'ils sont et qu'en tout cas je ne me prêterai à aucune modification de leurs dispositions.

Le chef de la mission japonaise ne s'embarrasse plus désormais de vaines précautions oratoires. Il me déclare brutalement que tel n'est pas l'avis du commandement des forces impériales. Puis il sort de sa poche un aide-mémoire, qu'il me lit aussitôt, et me remet ensuite. Il s'agit en réalité d'un véritable ultimatum, dont je donne ci-après le texte *in extenso*:

AIDE-MÉMOIRE

Vu le développement récent de la situation générale, et en particulier le fait des attaques répétées par les forces américaines contre la terre de l'Indochine, ainsi que la possibilité de l'invasion imminente des forces ennemies, le gouvernement du Japon décidé d'accomplir la défense de l'Indochine, conformément à l'esprit de la défense commune, sollicite instamment le Gouverneur général de l'Indochine à faire preuve de la volonté expresse de défendre l'Indochine jusqu'au bout, en collaboration étroite avec le Japon, contre l'invasion éventuelle des forces anglo-américaines et à donner à cet effet son accord :

a) A ce que, pendant la durée de la présente circonstance, l'armée de terre, de mer et de l'air, et la police armée indochinoise, soient placées sous le commandement unique de l'armée japonaise, qu'elles se conforment entièrement aux indications de celle-ci, en ce qui concerne l'organisation, la disposition et le mouvement des troupes, des armements et des matériaux, et que le chemin de fer, le transport maritime et fluvial, la communication intérieure et extérieure, et toutes autres indications nécessaires à l'opération militaire soient placés effectivement sous la gestion de l'armée japonaise ;

b) Que toutes les fonctions de l'administration indochinoise soient immédiatement prescrites à concourir, fidèlement et intégralement, à la requête du Japon ci-dessus formulée.

Une note annexe précisait que la réponse favorable du gouvernement général était attendue avant 21 heures le même jour.

Etant donné la gravité de la situation, je convoquai sans plus attendre le chef des services diplomatiques. M. de Boisanger arrivait sur le champ dans mon bureau, où il devait assister à la dernière partie de cet entretien historique.

TRAGIQUE DISCUSSION AVEC L'AMBASSADEUR

J'adresse alors à l'ambassadeur nippon des protestations énergiques, tant sur le fond du document qu'il vient de me lire que sur son caractère d'ultimatum. Je lui exprime aussi la surprise que j'éprouve à recevoir, sous une forme comminatoire, une demande inacceptable, ne me laissant qu'un délai de deux heures pour répondre.

Je fais ensuite, auprès de mon interlocuteur, les plus expresses réserves sur ce que sera ma décision. En tout état de cause, je ne pourrai répondre au paragraphe touchant la subordination éventuelle au commandement japonais des forces armées d'Indochine, sans en avoir au préalable conféré avec la plus haute autorité militaire.

— Mais vous avez les pleins pouvoirs, me répond avec vivacité l'ambassadeur. Vous pouvez donc immédiatement donner votre accord.

J'essaie de faire comprendre au diplomate japonais que les pouvoirs exceptionnels dont j'ai été investi en raison des circonstances ne me dispensent en aucune manière de consulter le commandement français, lorsque la responsabilité de celui-ci est elle-même engagée. J'ajoute qu'avec, ou sans pleins pouvoirs, je ne signerai jamais aucun engagement contraire à mon honneur ou à celui des armées françaises.

M. Matsumoto se met à ergoter. Cet homme épais, direct, sans nuances, n'a vraiment pas la classe de son prédécesseur. A l'entendre, l'aide-mémoire japonais n'est pas un ultimatum, mais le temps presse !...

— En ce qui concerne, ajoute-t-il, le rattachement des forces françaises au commandement nippon, la demande que nous vous présentons n'a rien que de très naturel. Il est normal que dans une conjoncture aussi grave, l'état-major des forces impériales soit désireux de réaliser le commandement unique, dont la nécessité est clairement apparue aux belligérants pendant les deux guerres mondiales.

Il m'est facile de répondre à mon interlocuteur, que le commandement unique, à ma connaissance, a toujours été jusque-là réalisé librement, et non sous la menace. J'ajoute qu'il n'a jamais été conclu qu'entre des commandements d'« armées alliées », ce qui n'est en aucune façon le cas pour l'Indochine et le Japon.

— Je tiens à vous rappeler, me précise alors l'ambassadeur, qu'une réponse favorable aux différents points de l'aide-mémoire, est attendue pour 21 heures par l'autorité militaire nipponne. Si cette réponse ne lui parvient pas en temps voulu, il pourra en résulter une situation grave. Les troupes japonaises seraient dans ce cas obligées d'opérer par surprise... Avez-vous songé au sort des quarante mille Français qui sont en Indochine ?

— Voulez-vous dire par là, Excellence, demandé-je alors à mon partenaire, que des représailles pourraient être exercées sur les Français d'Indochine ? S'il en était ainsi, le commandement nippon et votre gouvernement en assumeraient l'entière responsabilité, non seulement devant l'Indochine et la France, mais aussi devant le monde.

M. Matsumoto ne souffle mot. Et comme l'ambassadeur vient de me remettre une lettre toute préparée, comportant l'acceptation pure et simple des termes de l'aide-mémoire, et qu'il me demande de lui renvoyer signée avant 21 heures, je lui rends aussitôt ce projet, en lui déclarant que je n'en ai qu'à faire, ne pouvant songer un seul instant à donner une signature qui me déshonorerait.

M. de Boisanger, qui a suivi avec attention ce débat animé, et qui, en bon diplomate, ne veut pas se résoudre à considérer les ponts comme définitivement coupés entre les deux parties, prend à ce moment la parole. Il convient, selon lui, d'essayer de trouver une solution dans l'extension du délai, manifestement insuffisant, qui est laissé au gouverneur général pour faire connaître sa réponse. L'ambassadeur répond à mon conseiller diplomatique qu'il ne saurait en être question.

Je fais alors à M. Matsumoto les graves déclarations suivantes :

— Le Japon est venu en Indochine, il y a cinq ans, en assurant qu'il respecterait la souveraineté française. L'Empereur en personne a donné sa garantie solennelle à cet engagement. Au point où en est le conflit du Pacifique, ce serait de la part du gouvernement nippon une folie et un crime de détruire par

une initiative grave, un équilibre si péniblement sauvegardé pendant plusieurs années.

« Le gouverneur général a fait jusqu'ici l'impossible pour conserver aux rapports franco-japonais, un caractère acceptable. Si les forces impériales font un coup de force sur l'Indochine, elles se déshonoreront. Le commandement nippon partagera lui-même ce déshonneur. De toute façon, une telle action marquerait la fin de l'amitié franco-japonaise. »

L'ambassadeur ne réagit pas ; il insiste par contre, de la façon la plus pressante, pour emporter une réponse. Il va jusqu'à m'offrir de l'attendre lui-même jusqu'à 21 heures, au gouvernement général. Je décline cette offre et je congédie non sans peine le chef de la mission nipponne, en lui confirmant que ma réponse lui sera remise à l'heure fixée par un officier français.

Avant le départ de M. Matsumoto, je prie celui-ci de faire éloigner sans délai le détachement japonais, dont il vient de m'annoncer la présence à la porte du gouvernement général, sous prétexte d'assurer ma propre sécurité, et celle de mon messenger. Pour terminer, je résume comme suit à l'ambassadeur, les éléments essentiels de ma décision :

— Je ne pourrai donner de réponse sur le fond des demandes japonaises, qu'après en avoir conféré avec le commandement militaire français.

« Je me tiendrai prêt à poursuivre la conversation avec le chef de la mission diplomatique nipponne ; et le général commandant supérieur fera de même, auprès du commandement japonais, dès qu'il aura été saisi des données du problème.

« En cas de coup de force, les Français ont l'ordre de se défendre.

DANS L'ATTENTE DE L'IRRÉPARABLE

Il est environ 20 heures 15 lorsque M. Matsumoto quitte enfin le gouvernement général. J'ai cherché en réalité à gagner du temps, et je ne désespère pas d'amener, une fois de plus, les Nippons à accepter une transaction qui nous soit avantageuse.

Cependant l'heure s'avance. Dans mon bureau, la vieille horloge des amiraux-gouverneurs poursuit son rythme régulier, qui me semble tout à coup s'être fait plus rapide. Un silence

de mort plane sur tout le gouvernement général. La cérémonie des couleurs s'est faite comme d'habitude, au coucher du soleil ; le pavillon national a été rentré à l'heure réglementaire, avec le cérémonial accoutumé. Pourra-t-il encore, demain matin, être hissé une fois de plus à la corne de ce mâât blanc, symbole de la souveraineté française ? Ce mystère s'agite dans mon esprit, dans une pensée fugitive, plus rapide que l'éclair.

Comme le temps presse, j'appelle d'urgence auprès de moi mes conseillers naturels du gouvernement général, et je convoque en outre le général commandant dans le Sud, ainsi que le commandant de la marine. Tous sont déjà, depuis longtemps, alertés.

D'accord avec eux, je rédige sur le champ une réponse, qui tout en rejetant, en termes diplomatiques, la proposition japonaise, laisse cependant la porte ouverte à une éventuelle négociation. Voici le texte de ce document dont la minute a été tout entière écrite de ma main :

NOTE VERBALE

1. — Le Gouverneur général accepte que, dans l'éventualité envisagée — invasion de l'Indochine par les forces américaines, — le commandement de l'armée japonaise assume et conserve la responsabilité entière de la conduite des opérations.

2. — Il ne pourra se prononcer sur les paragraphes *a* et *b* qu'après avoir pris contact avec le haut commandement français.

3. — Il est prêt à poursuivre la conversation avec l'ambassadeur, de même que le commandement militaire français est prêt à entrer en contact avec le commandement militaire japonais.

4. — Le Gouverneur général, sous sa responsabilité, donne d'autre part à l'autorité japonaise l'assurance qu'à moins d'initiative hostile de la part des forces nippones, les forces françaises ne se livreront à aucun acte hostile contre celles-ci.

Saigon, 9/3/45 (21 heures).

Au même moment (20 heures 45) j'apprends que le gouvernement général est cerné, que toutes les routes donnant accès à l'agglomération Saïgon-Cholon se trouvent elles-mêmes coupées par des détachements ennemis, et qu'enfin des Français ont

déjà été arrêtés et molestés, sur de nombreux points de la ville et des environs.

Vers 21 heures, le capitaine de vaisseau Robin, commissaire général aux relations franco-japonaises, l'officier capable de tous les dévouements, le compagnon fidèle des bons et des mauvais jours, va porter ma réponse écrite à l'ambassadeur Matsumoto ; celui-ci déclare aussitôt qu'elle constitue un refus pur et simple de sa proposition.

Un quart d'heure plus tard, des troupes nippones font irruption dans le parc du Palais, pour s'emparer du gouvernement général et me garder à vue ainsi que les personnes réunies auprès de moi. Depuis un long moment, retentissent déjà dans toute la ville des explosions de grenades et des tirs de fusil ou de mitrailleuses. Le sang français a déjà coulé abondamment...

C'est la fin ! L'irréparable est désormais consommé. Quelle qu'eût été ma réponse, cela n'eût certainement rien changé aux décisions du haut-commandement nippon qui avait, en toute hypothèse, pris ses dispositions pour s'emparer ce jour-là de l'Indochine française.

RÉFLEXIONS SUR LE COUP DE FORCE

Il me reste à compléter de quelques commentaires l'exposé très sommaire que je viens de faire du coup de force du 9 mars 1945. Cet événement capital allait en effet avoir pour l'Indochine des conséquences incalculables et y produire un bouleversement sans précédent, qui dure encore à l'heure actuelle.

J'avais, dès le 30 août 1944, attiré l'attention du chef du gouvernement provisoire, sur les terribles dangers que ne manquerait pas de faire courir à l'Indochine une interruption quelconque dans l'exercice de notre souveraineté. Mes prévisions sur ce point se sont, hélas ! amplement réalisées.

D'aucuns pourront prétendre qu'au point où en était, au début de l'année 1945, la guerre dans le Pacifique, la mainmise nipponne sur l'Indochine était devenue une nécessité inéluctable. Je conteste formellement cette manière de voir. On pourrait en tout cas épiloguer fort longtemps sans arriver à son sujet à des conclusions valables.

Certes, la situation stratégique sur le théâtre extrême-oriental rendait, depuis longtemps, le commandement japonais

visiblement nerveux, et la tentation de s'emparer de l'Indochine par la violence, devenait chez lui de plus en plus forte. C'était une raison de plus pour que, du côté français, l'on évitât avec soin toute provocation inutile à l'égard du Japon. Or, dans ce domaine, il ne fut tenu aucun compte de mes avertissements répétés et de mes conseils de prudence.

Après la libération de la métropole, la radio française devait, jour après jour, poursuivre ses déclarations menaçantes et agressives. D'autre part de graves imprudences se commettaient quotidiennement en Indochine, sous le signe de la résistance — ou des résistances...

Au cours des mois qui précédèrent le coup de force, la grande thèse des animateurs de la résistance dite « officielle », était que l'Indochine devait être « reconquise » par les armes contre le Japon. Or j'avais répété maintes fois, et prouvé par des faits irréfutables, que « l'Indochine n'était pas à reconquérir », puisque le drapeau de la France y flottait librement sur toutes ses parties.

Dans la réalité, ce n'est pas contre le Japon que nous dûmes reconquérir l'Indochine, mais contre les Indochinois eux-mêmes, qu'il nous faut effectuer aujourd'hui cette « reconquête », en poursuivant dans ce pays, de mon temps si discipliné et si prospère, la plus atroce et la plus meurtrière des guerres coloniales qu'ait jamais soutenue la France, dans ses territoires d'outre-mer.

Nul ne sait où, ni quand, il sera possible d'arrêter l'effusion du sang. Certes depuis septembre 1945, le sang français n'a cessé de couler abondamment en Indochine. Et si ce ne fut pas du fait des Japonais, ce le fut en tout cas du fait des Indochinois. Aux dernières nouvelles, nul ne peut encore entrevoir le terme de cette terrible et ruineuse hémorragie.



Lorsque se produisit, le 9 mars 1945, la mainmise des Nippons sur l'Indochine, une propagande passionnée abreuvait, depuis de longs mois, l'imagination de nos administrés, des images dangereuses du maquis, du sabotage, de l'insurrection générale. Tout cela s'est fait effectivement, mais contre les Français, et les armes qui furent parachutées en Indochine, à la

veille du coup de force, servent aujourd'hui aux bandes du Viet-Minh, pour tuer chaque jour nos compatriotes.

Tels sont les résultats, directs ou indirects, de cette journée mémorable du 9 mars 1945. Et si, à l'époque, des officiers français du « Service secret de X . . . », d'où s'orchestrait toute l'action clandestine vers l'Indochine, ont pu se vanter, comme on me l'a affirmé, d'avoir puissamment contribué à déclencher le coup de force, je doute fort qu'à la lumière de ce qui s'est passé en Indochine, depuis cette date, des Français de bonne foi puissent encore se féliciter d'un événement dont les conséquences, aujourd'hui encore, font courir des risques mortels à l'Indochine française.

JEAN DECOUX.

Ancien Gouverneur Général.